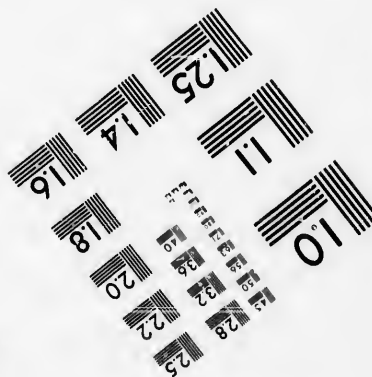
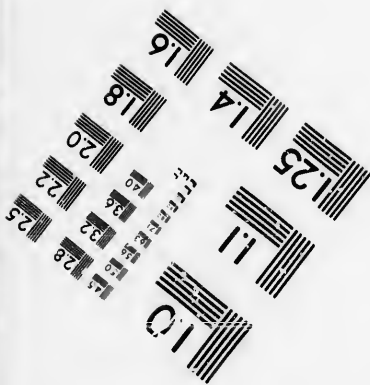
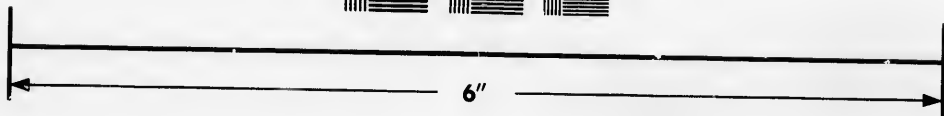
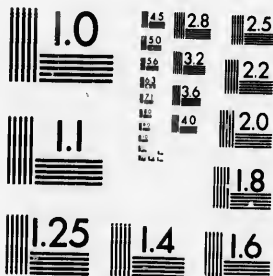


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
28
32
36
22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
01

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
Liaison serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

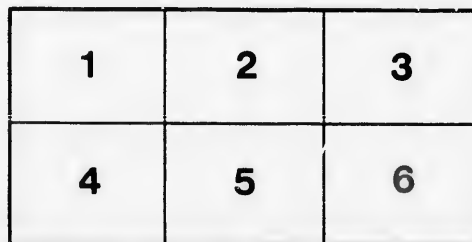
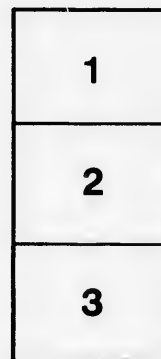
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

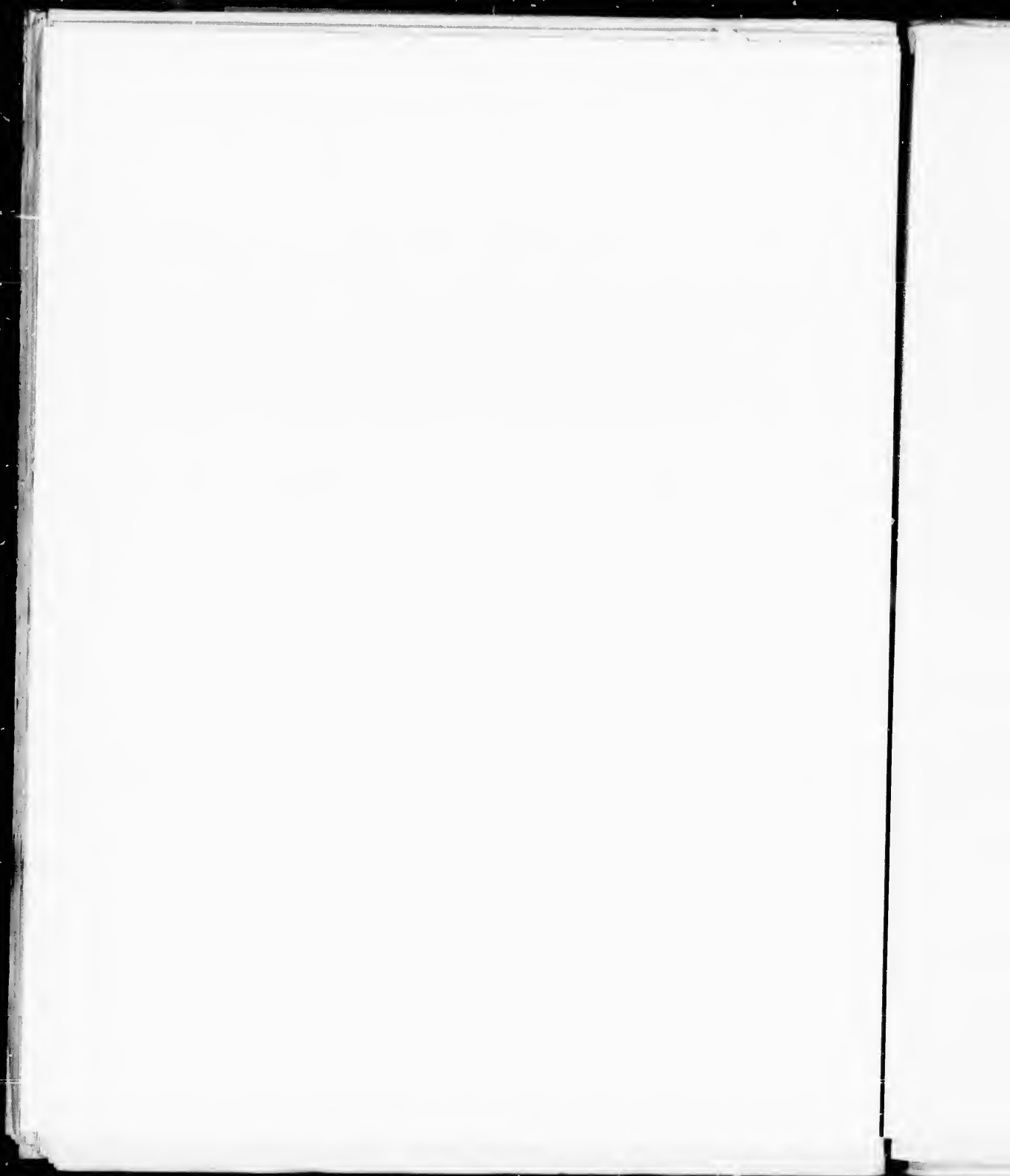
Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



(No. 4)

(Circularaire au Clergé.)

- I. Souscription proposée en faveur du Collège de Sainte-Anne.
- II. Augmentation du tarif pour les messes basses.

l' ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC.
22 Avril 1871.

MONSIEUR,

I. Le Collège de Sainte-Anne se trouve en ce moment dans un embarras financier qui en compromet l'existence, si l'on ne vient à son secours promptement et efficacement. Je n'ai pas besoin d'insister sur les motifs particuliers que peut avoir le clergé de faire en cette circonstance quelques sacrifices, pénibles sans doute, mais jusqu'à un certain point nécessaires pour son honneur et pour celui de la religion. Il faut considérer aussi que ce collège est une pépinière de prêtres pour l'Archidiocèse, et que sans son concours il serait impossible de pourvoir à tous les besoins nouveaux que l'accroissement de la population y fait naître. Pour plusieurs d'entre vous vient s'ajouter le motif de la reconnaissance envers un établissement où ils ont reçu leur éducation classique et ecclésiastique.

Afin de parvenir à ce but, d'après l'avis d'un certain nombre de membres du clergé, j'ouvre une double liste de souscriptions. L'une est destinée à amortir une assez grande partie du capital pour que les ressources du collège puissent suffire non-seulement à payer les intérêts de la dette qui restera, mais encore à diminuer chaque année une partie du capital. L'autre liste renfermera les souscriptions nécessaires pour aider le collège à payer les mêmes intérêts jusqu'à ce qu'ils soient tellement diminués, que l'allocation annuelle du

gouvernement, réunie avec le produit de la ferme, suffise à les payer, ainsi que les rentes viagères dont le collège se trouve chargé, et laisse même un surplus pour diminuer ce qui restera du capital. Si mes espérances se réalisent, dans dix ans le collège sera en état de fuir face honorablement à ses affaires.

M. le Grand-Vicaire Poiré s'est inscrit en tête pour mille louis, payables en dix parts égales annuelles. L'Archevêché donnera douze cents cinquante louis, le Séminaire et les Ursulines chacun mille louis, deux membres du clergé chacun cinq cents louis, un autre deux cent cinquante, plusieurs cinquante. On espère réaliser de cette manière mille louis par année pendant les dix ans. M. le Grand-Vicaire Poiré, qui donne si noblement l'exemple, s'est chargé d'écrire lui-même à un certain nombre de confrères, afin de compléter cette première liste.

Comme les intérêts iront en diminuant chaque année par l'amortissement du capital, et que d'un autre côté la somme fournie par le collège pour payer les intérêts restera la même, la souscription dans la seconde liste ira en diminuant d'un dixième chaque année; par exemple celui qui donnera vingt louis la première année n'aura à en donner que dix-huit la seconde, seize la troisième et ainsi de suite, de sorte que le montant total de cette souscription, que je propose comme exemple, serait de cent dix louis.

M. le Grand-Vicaire Poiré s'est encore inscrit en tête de cette seconde liste pour la somme de cent louis.

Comme il s'agit d'une œuvre qui intéresse grandement le bien de la religion dans tout l'Archidiocèse, j'autorise MM. les Curés à proposer à leurs fabriques de souscrire à l'une ou à l'autre liste. Il est aussi à présumer que l'on trouvera parmi les laïques qui ont autrefois étudié à Sainte-Anne, ou autres qui aiment à faire des bonnes œuvres, des secours qui, sans être considérables en eux-mêmes, pourront toutefois par leur multiplicité contribuer notablement à alléger le fardeau. MM. les Curés pourront s'adresser pour cela à quelques-uns de leurs paroissiens.

sieurs en particulier, mais je n'autorise pas d'appel public. Pour peu que chacun veuille y mettre de zèle, nous réussissons avec la grâce de Dieu.

Je comprends parfaitement que personne ne s'empressera de souscrire si l'on ne peut lui donner l'assurance positive que le remède sera efficace. Aussi toutes les mesures sont-elles prises en vue de satisfaire à cette juste demande. Les calculs qui ont été faits mettent les choses au pire, et pour n'en citer qu'un exemple, on a supposé que les rentes viagères continueraient à être exigibles dans leur intégrité encore au-delà des dix années, et on y a pourvu en conséquence, afin que si, contre toute probabilité, elles sont encore les mêmes, on ait pour les rencontrer des ressources assurées qui pourront toujours être employées à amortir le capital et à diminuer les intérêts, si on n'en pas besoin pour les rentes.

De plus, une fois les listes de souscription remplies, elles seront soumises à l'appréciation d'un comité qui se réunira sous la présidence de l'Archevêque, ou de son député, pour examiner, d'un côté, les comptes du collège et s'assurer par lui-même du montant exact des dettes et des rentes viagères, et, de l'autre, voir jusqu'à quel point les souscriptions promises pourront *certainement* faire sortir le collège de son embarras. Les souscriptions ne seront valables qu'à partir du moment où ce comité par sept voix sur neuf, aura jugé qu'il en est ainsi. Voici les noms de ceux qui en feront partie: MM. les grands vicaires Proulx et Poiré, MM. Buteau, Delâge, Déziel, N. T. Hébert, Fergues, Bolduc et Ad. Legaré.

Mais afin que ce comité puisse savoir au juste sur quoi nous pourrions compter d'une manière *certaine*, les souscripteurs de chacune des deux listes devront s'attendre à donner un billet promissoire en forme, et valable contre la succession en cas de mort du souscripteur avant le paiement intégral du montant promis. Pour éviter certaines difficultés faciles à prévoir, ces billets seront au nom de la corporation archi-épiscopale.

Chaque année au mois d'août, le même comité examinera les comptes avec l'Archevêque ou son député et aura pouvoir, par les deux tiers de ses membres, de délier les souscripteurs de tout paiement ultérieur si les circonstances devenaient telles que l'on dût juger inutile la continuation des mêmes sacrifices.

La Corporation du collège, avec mon approbation, s'est engagée à faire célébrer chaque mois à perpétuité une messe pour tous ceux qui lui seront venus en aide dans cette circonstance.

Comme il est absolument nécessaire que je connaisse bientôt sur quoi je pourrai compter, vous êtes instamment prié, Monsieur, de me donner une réponse écrite affirmative ou négative, avant la fête de l'Ascension.

Vous voudrez bien aussi recommander à Notre Seigneur cette grave affaire. Que la Sainte Vierge, Saint Joseph et Sainte Anne nous aident par leur puissante intercession !

II. A cette occasion je crois devoir mettre à exécution un changement de tarif dont il avait été question du temps de mon vénérable prédécesseur, et que l'on a adopté dans d'autres diocèses. Ce changement est devenu pour ainsi dire nécessaire par celui qui s'est opéré dans notre système monétaire et dans la valeur de l'argent. A partir donc de la réception de la présente, le tarif des basses messes sera de vingt-cinq centins, ou d'un quart de piastre. Les prêtres qui ont reçu des intentions de messes suivant l'ancien taux, devront les acquitter avant celles qui leur seront confiées d'après le nouveau. Il conviendra que votre peuple soit averti sans délai du changement.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement,

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

